

bon niveau d'instruction...

... dont la Grande Pyramide, une des merveilles de l'Antiquité...



... Leur écriture était des idéogrammes : les hiéroglyphes...



Dis donc, Pierre, ce cours avait l'air de bien t'intéresser !



Nous en saurons alors autant sur la vie de chaque pharaon...



... que sur celles d'Alexandre le Grand et de Jules César.

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## DÉCEMBRE 2022

LE MOT DU MAIRE

ÉTAT CIVIL

DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

INFOS DIVERSES

Orgelet  
Merlia  
Sézéria  
Vampornay



# LE MOT DU MAIRE



**À** l'aube de cette année 2023, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères.

*Après plusieurs années de restrictions liées à la pandémie de covid, nous pensions tous vivre une vie « presque » normale, avec de nouveaux modes de vie.*

*Malheureusement, un dirigeant de l'Europe de l'Est a pensé que cette renaissance ne convenait pas à ses intérêts personnels et a préféré revenir à un passé que l'on croyait enterré, à croire que les erreurs de l'histoire n'ont pas de place dans sa réflexion.*

*Malgré le contexte sanitaire et cette guerre en Ukraine, nous pouvons enfin lancer les opérations de réhabilitation de l'ancien restaurant du Brillat et de l'ancienne boucherie sise place des déportés.*

*Ces travaux vont générer de fortes nuisances, tant au niveau de la circulation que du stationnement. Il nous faut malheureusement passer par cette étape afin que cette opération de revitalisation du bourg-centre soit une réussite. Outre les surcoûts liés aux travaux, nous aurons aussi à faire face à des hausses d'énergie jamais connues auparavant.*

*D'autres projets vont sortir de terre, des études sont notamment engagées sur la réfection de la grande rue et sur l'avenir de l'ancien Barracuda, ainsi que sur le devenir de la plateforme de l'ancienne scierie.*

*N'oublions pas la belle réussite des aménagements du stade, qui, par leur utilisation quotidienne, nous encourage à continuer à répondre aux besoins actuels et futurs de la population.*

*De même, la réalisation des travaux d'accessibilité de la médiathèque, nous l'espérons, permettront à tous de profiter de cet aménagement.*

*Soyez cependant certains que nous restons mobilisés et vigilants pour respecter nos engagements financiers, et malgré tout, nous permettre de garder un cadre de vie agréable.*

*Vous pouvez compter sur l'assurance de notre constante volonté d'agir en responsabilité dans l'intérêt de tous.*

*Belle et heureuse année à vous.*

*Le maire et toute l'équipe municipale*

## INFOS

*Si vous voulez recevoir la newsletter, veuillez communiquer votre adresse mail à la mairie d'Orgelet ou à l'adresse mail suivante : [communication@orgelet.com](mailto:communication@orgelet.com) ou depuis notre site internet : [www.orgelet.com](http://www.orgelet.com)*

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

28 juillet 2022	Léo PINTO BOTELHO
9 août	Yanel DAOUD
28 septembre	Oxence PARÉ
3 novembre	Evann BRAS MORINEAU
4 novembre	Opale TRICOT
5 décembre	Enzo BARBOSA DE SEIA

## MARIAGES

16 juillet 2022	Romain MENIS & Morgane STEPHAN
23 juillet	Didier LEVEQUE & Marion CORNU
20 août	Lionel FOURNIER & Catherine GIBEY

## DECES

18 juillet 2022	Françoise FILLIOD	âgée de 82 ans
11 août	Georges DAVID	âgé de 92 ans
23 août	Gérard GERING	âgé de 84 ans
2 octobre	Marie-France BOBILIER-CHAMOUTON	âgée de 61 ans
27 octobre	Henriette DUMESNIL	âgée de 94 ans
6 décembre	Gilberte SELVA	âgée de 92 ans
13 décembre	Michèle CARBONNEAU	âgée de 83 ans
19 décembre	Sylvette DUBOIS	âgée de 86 ans

## DECES CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

13 juin 2022	Marie-Claude FRANC	âgée de 86 ans
28 juin	Francine GUILLOT	âgée de 73 ans
21 juillet	Michelle BRIDE	âgée de 87 ans
4 août	Monique FIEUX	âgée de 95 ans
13 août	Christiane LORGE	âgée de 66 ans
12 octobre	Jocelyne PIMPAUD	âgée de 60 ans
1 novembre	Jacqueline GAUTHIER	âgée de 92 ans
14 décembre	Pierre CHEVASSU	âgée de 93 ans

# PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Les procès-verbaux sont consultables sur le site de la commune : [www.orgelet.com](http://www.orgelet.com))

## Séance du 10 mai 2022

### Adhésion à Territoires Ingénierie Jura

Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement en matière d'ingénierie de projet, de conseil juridique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'ingénierie financière sur les projets communaux hors revitalisation du bourg centre, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à Territoires Ingénierie Jura, pour un montant annuel de 100 €.

### Subventions aux associations

**Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :**

Adapemont Bouche à Oreille	4000 €
1,2,3 Maternelle Fonctionnement	217 €
Foyer Rural Orgelet Foulées Cadet Roussel	185 €
Entraide Formations bénévoles	500 €
ADMR Fonctionnement	500 €
Jura Lacs Foot Fonctionnement	1500 €
Asso Française Vélo Couché Chpt monde Orgelet	500 €
PEP 39 Fonctionnement	250 €
EPGV Adventu'Run Bellecin	500 €
Dog'in Jura Canicross Bellecin	100 €

### Proposition d'acomptes pour les locations de salles communales

Les tarifs en vigueur concernant la location des salles communales ne prévoyant pas le versement d'un acompte lors des réservations, et au vu des annulations de dernière minute qui ont été effectuées sans pour autant avoir pu relouer la salle pour d'autres potentiels demandeurs, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le versement d'un acompte correspondant à 30% du tarif total de la location (salle et matériel compris).

Cet acompte ne sera pas rendu au loueur si l'annulation intervient moins de 15 jours calendaires avant la date de location prévue,

sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation de l'adjoint en charge.

### Festivités estivales 2022 :

- ✗ Feux d'artifice : le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de la société Zaubermund, pour un budget total de 2000 € TTC pour les deux feux des 13 juillet et 14 août 2022.
- ✗ Festivités du 14/15 août 2022 : la consultation lancée sur Synapse ayant été infructueuse, l'Adapemont a été consulté pour aider à l'organisation de ces festivités, notamment consulter des troupes de spectacles de rue et des groupes musicaux pour un concert .

Le Conseil municipal a décidé de confier l'organisation des festivités à l'Adapemont. Une subvention leur sera attribuée lors d'un prochain Conseil Municipal au vu de leur proposition.

## Séance du 7 juin 2022

### Lotissement Les Longues Pièces :

Le Conseil a approuvé :

- ✗ la demande de modification simplifiée du PLU qui a pour principal objectif de modifier les prescriptions de voiries et accès de l'OAP n°1/1AU « SUD LES LONGUES PIECES » pour utiliser uniquement les voiries et accès existants ;
- ✗ la sollicitation de l'Association Foncière d'Orgelet pour que lui soit rétrocédé en l'état une partie du chemin d'exploitation cadastré section ZL n°64.

## Séance du 5 juillet 2022

### Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Pour faire suite à la mission confiée à M. BALDUINI, architecte, pour la fermeture d'une chapelle à l'église d'Orgelet, le Conseil Municipal a donné mandat au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

## Subventions aux associations

### **Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :**

- AS Collège : subvention de fonctionnement :	350,00 €
- AS collège : participation au Championnat de France VTT :	500,00 €
- Pétanque : subvention de fonctionnement pour l'école des jeunes :	350,00 €
- MAPO : Subvention de fonctionnement (dans le cadre d'une convention) :	4 000,00 €

## **Séance du 6 septembre 2022**

### SIDEC DU JURA : Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (C.E.P.)

Ce service propose :

- X une analyse des factures, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- X la mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois, ...).
- X des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique.
- X l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé pour 3 ans par le SIDEC pour un montant de 1606 euros par an.

### Espaces publics – marché de fouilles et de réseaux

Au regard du budget alloué et disponible pour cette opération, et de l'écart très conséquent entre l'estimation et les offres, le Conseil Municipal a décidé de classer sans suite le marché public de prestation intellectuelle de fouilles d'archéologie préventive dans le cadre de futurs travaux sur les réseaux humides, place de l'église à Orgelet (Jura) pour motif d'intérêt général d'ordre budgétaire, et a décidé de ne pas réaliser les travaux de modernisation des réseaux humides souterrains (eau potable et eaux usées) ayant déclenché la prescription de la fouille d'archéologie, en classant sans suite

le marché de fouilles d'archéologie, en résiliant le marché de travaux sur les réseaux humides, en résiliant le marché de maîtrise d'œuvre pour les réseaux humides souterrains, en résiliant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la Commune sur la réalisation de cette opération de travaux, et en abandonnant les fonds obtenus auprès de l'Agence de l'Eau.

### Convention fixant les modalités financières de la mise à disposition de la police intercommunale

Ce service composé initialement de deux agents a été renforcé par le recrutement d'un troisième agent depuis le 1er août 2022.

Le Conseil Municipal, moins 2 voix contre et 2 abstentions, a approuvé la proposition de convention fixant les modalités financières de la mise à disposition de la police intercommunale.

### Tarifs de l'Eau pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les tarifs communaux de l'eau pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

**Part fixe : 40 €**

**Part variable : 1,50 € le m3.**

### Effacement rural Avenue Lacuzon et Chemin des Moulins

Le Conseil Municipal a adopté la proposition du SIDEC DU JURA de solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projets DETR – DSIL – FNADT pour financer cette opération.

**Montant total de l'opération : 203 694,69 €**

#### **Recettes :**

**Participation ENEDIS : 45 722,88 €**

**Participation SIDEC DU JURA : 32 830,00 €**

**DETR – DSIL – FNADT : 64 033,40 €**

**Participation de la Commune : 61 108,41 €**

### Aménagement de l'entrée de ville au carrefour RD 470 du Mont Orgier

Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménager l'entrée de Ville au carrefour RD 470 (continuité de la RD52) rue du Mont Orgier (vers la caserne des Pompiers) pour sécuriser la sortie des véhicules de défense incendie et de secours ainsi que des usagers en raison du trafic important généré par les RD 52 et 470.

***Le plan de financement prévisionnel est le suivant :***

Dépenses :	70 377,10 euros hors taxes
Recettes :	70 377,10 euros hors taxes
DETR-DSIL-FNADT 2020 (notifié) :	14 075,00 euros
Produit des Amendes de Police :	7 500,00 euros
Autofinancement de la Commune :	48 802,10 euros

#### Voie douce Chemin des Alamans

Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménager une voie douce sur le Chemin des Alamans ainsi que son plan de financement prévisionnel :

Dépenses :	198 064,56 euros hors taxes
Recettes :	198 064,56 euros hors taxes
DETR-DSIL-FNADT 2023 (60%) :	118 838,74 euros
Produit des Amendes de Police :	7 500,00 euros
Autofinancement de la Commune :	71 725,82 euros

### **Séance du 18 octobre 2022**

#### Mandat au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal a donné mandat au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) pour le projet de clôture de l'enceinte du stade municipal en panneaux rigides.

#### Convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit d'Altitude Fibre 39 pour l'implantation d'un NRO

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'occupation du domaine privé communal relative à l'implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) avec la société Altitude Fibre 39 à qui le Département du Jura a confié la délégation de service public relative au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit.

#### Subventions aux associations

***Le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :***

- Batterie Fanfare d'Orgelet :	2 500,00 €,
- MAPO :	200,00 €,
- Basket Orgelet Club :	400,00 €.

#### Fermeture d'une chapelle à l'église d'Orgelet

La DRAC ayant informé la commune que ce type de travaux n'est pas éligible à leurs aides, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif Dotation Jura au taux maximal.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 71 300,00 euros hors taxes.

#### Travaux de première urgence à l'église de Sézéria

Pour faire suite à la réactualisation de l'estimation M. BURY, Architecte (nouvelle enveloppe financière à 464 224,00 euros hors taxes, hors étude archéologie du bâti), le Conseil Municipal a décidé de réactualiser le plan de financement et de solliciter les aides suivantes :

-DRAC :	185 689,60 euros
-Conseil Départemental (patrimoine) :	92 844,80 euros
-Conseil Régional :	40 000,00 euros
-DETR :	99 267,20 euros

#### **TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**SOLLICITES (90,00%) :** 417 801,60 euros

Dans le cadre de la mission Stéphane BERN en partenariat avec la fondation du Patrimoine et la FDJ, une actualisation des informations financières et calendaires sera effectuée.

Le mécénat d'entreprises sera aussi sollicité.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé de demander une dérogation à Monsieur le Préfet du JURA pour bénéficier d'un autofinancement à hauteur de 10% au lieu de 20%.

#### Projet de voie douce Chemin des Alamans

En complément des financements sollicités (DETR et amendes de police), le Conseil Municipal a décidé de déposer une lettre d'intention pour faire part du projet au service FEDER-FSE en Franche Comté pour un potentiel financement européen.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 198 064,56 euros hors taxes.

# UN DÉPART POUR DEUX ARRIVÉES

Michelle CLERC, adjointe administrative principale 1ère classe, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2022. Michelle traitait toutes les opérations comptables ainsi que les dossiers administratifs des personnels de la commune. Les membres du Conseil Municipal la remercient pour la qualité de son travail au cours de ces nombreuses années et lui souhaitent une merveilleuse retraite.

Marine CHARTIER (en charge de l'urbanisme) a postulé sur le poste laissé vacant par Michelle CLERC et occupe officiellement ses nouvelles fonctions depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2022.

Les missions d'urbanisme, d'autorisations d'occupation du domaine public, les opérations façades, les déclarations d'intention d'aliéner, l'accueil, sont depuis le 13 septembre assurés par Monsieur Charles ROUSSET (photo).



Il occupait précédemment les fonctions de Secrétaire de mairie à la Commune de Vaux et Chantegrue (25).

Afin de proposer un vrai service à la population, la municipalité a souhaité créer une agence postale communale.

Sonia PESENTI (photo) recrutée pour cette mission vous accueillera à la Poste le lundi de 13h30 à 16h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 16h30 ainsi que le samedi matin de 9h à 12h30. Elle exerçait ces missions à l'agence postale communale de La Chaux du Dombief et elle mettra toute son expérience au service des orgelétains.



Elle est également chargée de la réservation des salles communales et d'autres tâches administratives diverses.

***Nous souhaitons à Sonia et Charles la bienvenue parmi l'équipe administrative de la Commune d'Orgelet ainsi qu'un plein épanouissement à Marine dans ses nouvelles fonctions.***

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ORGELET

Dès la rentrée scolaire,  
le Conseil Municipal des Jeunes s'est mis en action.



## ***Premier conseil municipal des jeunes de l'année***

Lors du premier conseil, le mercredi 28 septembre, ils ont pu découvrir les différents lieux de la mairie et rencontrer les employés administratifs. Ils ont bénéficié d'une visite guidée des services techniques par Samuel Viillard. Les jeunes se sont montrés très intéressés en posant de nombreuses questions auxquelles le personnel a répondu avec pédagogie.

## ***Visite du parcours sportif***



Les jeunes avaient évoqué le parcours sportif qu'ils ne trouvaient pas forcément adapté aux enfants et adolescents. Ils se sont retrouvés avec Alain Bride, Stéphane Pierrel (adjoint en charge des sports) et Marilyne Panisset le samedi 22 octobre pour tester le parcours. Chacun a essayé les ateliers dans la bonne humeur. Et finalement, ils ont constaté que seulement deux ateliers doivent être modifiés.

## ***Bibliothèque partagée***

Le CMJ rejoignait le Conseil municipal adulte sur un projet : celui d'une bibliothèque partagée. Ils ont rencontré M. Bourdy afin d'imaginer comment aménager le poids public en bibliothèque partagée. M. Bourdy a réalisé des plans, pris des mesures... Tout était prêt, il ne manquait que le bois ! Le problème a enfin trouvé une solution. La bibliothèque sera bientôt en fonction.

M. Bourdy va faire toute la menuiserie, les jeunes se chargeront de la peinture et du tri des livres. Notre menuisier leur a proposé de visiter prochainement son atelier afin que les enfants se rendent compte du travail effectué et peut-être susciter par la même occasion des vocations.



Pour finir, nous souhaitons présenter toutes nos excuses pour l'oubli de deux membres du conseil municipal des jeunes dans le précédent bulletin : Emma Bondivenne et Clara Fabre.

Par ailleurs, Clara Fabre ayant déménagé, elle est remplacée par Emma Gougeon.



### **Visite du Conseil Départemental**

Le mercredi 25 octobre, le CMJ s'est rendu à Lons-le-Saunier afin de visiter le Conseil

Départemental, accompagné de Laëtitia Roussel, Alain Bride et Patrick Chatot.

Ils ont été accueillis par Monsieur Philippe Prost, notre conseiller départemental et président de «Terre Emeraude Communauté», accompagné d'Isabelle Tissot, du Conseil Départemental.

Les jeunes élus ont pu découvrir l'institution dont la superbe salle de réunion.

Monsieur Prost a présenté le Conseil Départemental, son rôle, ses compétences, ce qui a intéressé les jeunes conseillers qui ont posé de nombreuses questions.

Ils ont pu ensuite s'installer à la place des élus et même à la place du président et des vice-présidents. Peut-être seront-ils de futurs conseillers départementaux !

La visite de l'Hôtel du Département et de ses beaux espaces a été également appréciée.

Ils sont repartis avec deux cadeaux offerts par Monsieur Prost que l'on remercie encore ainsi que Madame Isabelle Tissot.

## **HALLOWEEN**

Il y avait effervescence en soirée ce 31 octobre dans le quartier des Closey. En effet, une jeune maman avait donné rendez-vous aux plus jeunes enfants du quartier pour fêter Halloween en glissant quelques jours auparavant un mot dans les boîtes aux lettres. Tous ont répondu à l'appel ainsi que les petits-enfants en vacances chez leurs grands-parents.

Ils sont ensuite passés de maison en maison telle une volée de moineaux pour récupérer des bonbons ou autres friandises auprès des habitants qui avaient préparé le nécessaire pour gâter ces petits monstres bien sûr déguisés pour la circonstance.



***Un grand merci à eux pour leur accueil et un grand merci à la maman de Martin et de Louise pour cette initiative. Cela a aussi permis aux parents du quartier de mieux se connaître.***

## Une équipe de proximité pour le maintien du lien social

Vous avez de l'intérêt pour les autres et quelques heures à donner ?  
Venez rejoindre une équipe de bénévoles de proximité et de  
convivialité !



Vous vous sentez seul(e) ou isolé(e),  
vous vous inquiétez pour vos proches  
en perte d'autonomie : nous pouvons  
maintenir le lien, gratuitement, juste par  
solidarité.

Plus d'informations :

Mairie d'Orgelet au 03 84 35 54 54  
ADMR du Jura au 03 84 47 26 31



**Tous mobilisés pour le maintien du lien social !**

Rejoignez l'ADMR d'Orgelet !

**En bénéficiant de l'accompagnement d'un bénévole**

Il est utile de recevoir une aide et passer des moments conviviaux.

Je souhaite bénéficier de la présence d'un bénévole :

Je fais appel à l'équipe « Plus jamais seule » - à Orgelet !

**Où en devenant bénévole**

Je suis engagé et prêt de chez moi selon mes envies et disponibilités.

Je souhaite devenir bénévole tout en étant accompagné dans la cadre de mes moyens !

Je rejoins l'équipe « Plus jamais seule » - à Orgelet !



## Ensemble, maintenons le lien social auprès des Orgeletains !

**Rompre l'isolement des personnes âgées, tel est le but de la convention MONALISA signée entre la commune d'Orgelet et L'ADMR. Les partenaires vont mettre en relation des bénévoles avec des séniors Orgeletains.**

*« Actuellement, près d'1/3 des personnes habitant la commune d'Orgelet ont 65 ans ou plus et plusieurs d'entre elles sont en situation d'isolement. Nous souhaitons aujourd'hui trouver des bénévoles parmi les habitants de la commune. Une heure ou plusieurs heures par mois, chaque bénévole pourra s'investir en fonction de ses disponibilités et de ses attentes.*

*» précisent Madame Panisset et Monsieur Chatot, tous deux adjoints à la mairie d'Orgelet.*

### **Une équipe de proximité : Des bénévoles "visiteurs et écoutants"**

Les bénévoles sont au cœur de ce projet. Ils réalisent des visites ou appels de convivialité, gratuits, régulièrement (suivant les besoins et envies), au domicile des personnes âgées isolées de la commune. Les échanges et rencontres sont basés sur la convivialité et le respect de la personne.

*«Les bénévoles seront accompagnés et formés par le réseau ADMR. En effet, se rendre disponible que cela soit pour quelques heures ou plus, auprès des personnes fragiles nécessite un suivi de qualité.»* indique Laure Girard, assistante technique à l'ADMR du Jura.

### **Le réseau ADMR compte aujourd'hui 40 bénévoles engagés sur le territoire jurassien**

*« Une équipe est en cours de création, des visites de courtoisie ont débuté ! Nous cherchons à étoffer et développer notre action de lutte contre l'isolement »,* ajoute Laurine PONCET, apprentie à la fédération.

*Vous avez du temps à donner ou vous souhaitez recevoir la visite d'un bénévole, vous pouvez contacter la mairie d'Orgelet au 03 84 35 54 54 ou la fédération ADMR du Jura Laure Girard, en charge du bénévolat au 03 84 47 26 31.*



# CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ



Notre cité adhère au label « Cités de Caractères de Bourgogne-Franche-Comté » et participe activement à la vie de l'association et à la dynamique du réseau.

L'association des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté (CCBFC) a pour objectif la valorisation du patrimoine (architectural, paysager, industriel, culturel, savoir-faire) et la sensibilisation des publics, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et l'accueil de caractère pour les touristes.

**Le réseau regroupe 64 cités réparties sur le territoire de notre grande région Bourgogne-Franche-Comté :**

- **Côte-d'Or** : Epoisses, Salives, Semur-en-Auxois

- **Doubs** : Jougney, Quingey, Ornans, Vuillafans, Lods, Mouthier Haute Pierre, Grand'Comb Chateleu, Morteau, Le Bizot, Baume-les-Dames, Belvoir, St Hippolyte, Rougemont, Vandoncourt, Arc-et-Senans

- **Jura** : Orgelet, Arinthod, Poligny, Château-Chalon, Sellières, Baume-les-Messieurs, Arlay, Salins-les-Bains,

- **Nièvre** : Guérigny, Lormes, Decize, Bazoches, Chevroches, St-Amand en Puisaye

- **Haute Saône** : Vauvillers, Faucogney-et-la-Mer, Jussey, Faverney, Scy-sur-Saône, Chariez, Champlitte, Ray-sur-Saône, Filain, Villersexel, Fondremand, Montbozon, Bucey-les-Gy, Gy, Marnay, Pesmes, Gray

- **Saône-et-Loire** : Saint-Sernin du Bois, Saint Gengoux le National, Martailly les Brancion, Clesse, Pierre de Bresse.

- **Yonne** : Coulanges-la-Vineuse, Cravant / Deux Rivières, Druyes-les-Belles-Fontaines, Mézilles, Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Père, Saint-Privé, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Villiers-Saint-Benoît.

Pour de plus amples renseignements sur le label et les communes adhérentes :  
<https://www.cites-caractere-bfc.fr>

## ENVIRONNEMENT : FORÊTS

Cet été 2022 restera probablement gravé dans nos mémoires suite aux incendies consécutifs du mois d'août en Petite Montagne et des départs de feux à proximité de notre commune. Face à cet état de fait, nous avons pris le 11 août, en concertation avec notre agent ONF, un arrêté limitant l'accès à notre forêt du mont Orgier, massif qui serait le plus vulnérable en cas de départ de feu. Nous avons de ce fait anticipé de quelques jours une décision de la préfecture allant dans ce sens. Il faut dire que cet été encore chaud et sec n'a pas ménagé nos massifs forestiers communaux avec des arbres en stress hydrique, aussi bien en résineux qu'en feuillus. Le taux de reprise des plantations de cet hiver a lui aussi souffert de cette chaleur et du manque de précipitations. Il semble cependant que les jeunes cèdres, essence en phase de test face au réchauffement climatique, aient assez bien résisté. Nous verrons au printemps prochain si certains arbres qui semblent sains cet automne redémarreront correctement à la montée de sève.

Cet été, nous avons aussi, en concertation avec les Amis du lac de Vouglans, choisi un sapin remarquable sur le parcours du sentier sylvicole du mont Orgier. À l'image du pin dit « président » situé sur ce même circuit, cet arbre portera la même dénomination. Une zone d'environ un demi hectare située à proximité de ce sapin président restera vierge de toute exploitation future.



Notre sapin "Président"

# PATRIMOINE



## Sézéria

Après une pause estivale, le travail des bénévoles a repris cet automne à la faveur de conditions météorologiques clémentes. Après s'être occupée de l'église en elle-même avec sa dévégétalisation et sa sécurisation, l'équipe s'est concentrée sur le cimetière attendant. Il faut dire que lui aussi a bien souffert du temps qui passe puisque bon nombre de sépultures anciennes se sont retrouvées à terre ou endommagées. Après un inventaire, l'élaboration d'un plan et la prise de photos de la situation en place,

nos bonnes volontés ont procédé à la mise en valeur de ce cimetière en nettoyant, relevant et consolidant ces tombes. En parallèle de ce travail de terrain, l'aspect plus administratif du projet de consolidation avance puisque 2023 sera l'année de consultation des entreprises et de la finalisation des demandes de subventions (Drac, Région, Département). Nous avons à présent la certitude que des fonds « Bern » relatifs au premier lot du patrimoine nous seront attribués (pour un montant de 92 000€).



La fondation du Patrimoine a mis en place un appel aux dons, plus de renseignements : [www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-sezeria-a-orgelet](http://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-sezeria-a-orgelet)

## Clocher

Suite au constat du mauvais état de la rambarde du clocher de notre église, un arrêté interdisant son accès a été pris il y a maintenant quelques mois puisque les conditions de sécurité ne sont pas optimales. Afin de procéder à son remplacement, une étude des moyens à déployer et du coût a été commandée à un architecte du patrimoine : M. Cohendet de Dole. Le montant de cette étude s'élève à 4800 euros TTC.



# LES AMIS DU MUSÉE SUISSE DE L'ORGUE

L'orgue révélé ce dimanche aux Amis du musée Suisse



Dans le cadre de leur visite annuelle des orgues aussi bien situés en Europe que dans le monde entier, les Amis du musée Suisse de l'orgue ont choisi de venir cette année en Bourgogne Franche-Comté. Sur les 22 visites programmées sur 7 jours à compter du dimanche 2 octobre, ce groupe de passionnés d'instruments à vent et à tuyaux a choisi de faire une halte à Orgelet. Le but de cette visite était de faire découvrir les divers instruments de Bourgogne Franche Comté par leurs diversités et leurs anciennetés,

sachant que celui de notre cité est un des plus anciens voire le plus ancien de la région.

Après une visite des lieux et une présentation de l'instrument, M. Mickael Parisot, professeur au conservatoire de Besançon et spécialiste de musique ancienne, a joué du bel instrument baroque bientôt quatre fois centenaire

La municipalité ne peut que se réjouir de ces initiatives qui font rayonner encore plus ce joyau de notre église.

# ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

De nouveaux équipements sportifs pour tous..



2 nouvelles infrastructures sportives ont été créées au stade municipal

## - Un city stade de 24 mètres de longueur par 12 mètres de largeur.

Cet équipement doté d'un gazon synthétique permet de pratiquer football, handball, basket, tennis, volley, badminton ou tennis ballon. Un filet est à disposition sur demande en Mairie.

Ce city park est en accès libre. L'utilisation est placée sous la responsabilité des pratiquants s'ils

sont majeurs ou des parents si les utilisateurs sont mineurs.

À noter, qu'il est interdit de jouer sur cette aire avec des chaussures à crampons ou de se déplacer sur ce gazon avec des vélos ou tout autre véhicule.



## - Une aire de fitness de 28 mètres de longueur par 12 mètres de largeur.

**Cet équipement est composé de plusieurs zones :**

Une zone de « street workout » permettant de réaliser des exercices de musculation (couleur rouge).

Une zone composée uniquement d'un sol souple (couleur verte) permettant de réaliser des exercices au sol comme des étirements, du yoga, de la relaxation...

Une zone composée de sauts d'obstacles ou d'échelles de rythme.

Une zone composée d'un module de grimpe (couleur jaune) accessible dès 8 ans.

Un QRcode placé sur chaque agrès permet à l'aide d'un smartphone d'avoir des exemples d'exercices.

Ces équipements sont également en accès libre, et placés sont la responsabilité des pratiquants.

*Du mobilier urbain (bancs, tables, râtelier pour vélos ..) sera installé au printemps.*



# ÉTIOPATHE

## Un jeune étiopathe arrive sur Orgelet

Diplômé de la faculté d'étiopathie de Lyon après 6 années à étudier l'anatomie, la physiologie, la clinique et la technique, Lou Guérin s'est installé sur Orgelet à l'automne. Originaire de Dompierre-sur-Mont, il a eu la chance de pouvoir remplacer dans des cabinets en Bourgogne-Franche-Comté et en Haute Savoie et a été pendant une année soigneur au club de rugby de Lons et actuellement au club de foot de Jura lacs. Il est également chargé de cours à la faculté de Lyon pour les futurs étiopathes.



**- Lou, pourquoi le choix d'une installation à Orgelet ? Quelles en sont les raisons ?**

*- Je suis un enfant du pays et étant très attaché à ma région, cela me paraissait évident d'installer mon cabinet à Orgelet. La demande est présente et les retours de mes patients jusqu'à maintenant m'encouragent à développer d'avantage mon cabinet ainsi que l'étiopathie dans le Jura. J'ai d'ailleurs pour projet d'ouvrir un second cabinet dans le secteur de Lons-le-Saunier constatant que de nombreux patients font le trajet depuis Lons et ses alentours.*

**- Pouvez-vous nous détailler le métier d'étiopathe ?**

*- L'étiopathie est une thérapie manuelle, mais avant tout c'est une méthode d'analyse des pathologies. À travers une étude des douleurs et troubles présentés par le patient, l'étiopathe détermine la cause de ces symptômes à travers un raisonnement logique et scientifique. Durant mon anamnèse au bureau, je recense les douleurs que décrit mon patient. Selon les troubles présentés plusieurs causes sont alors possibles. Je vais donc poser d'autres questions afin d'affiner mon diagnostic et déterminer avec précision la cause qui provoque les symptômes. Une*

*fois celle-ci déterminée je peux traiter mon patient par des manipulations douces et précises. Cependant si la cause n'est pas de mon ressort, je réoriente mon patient vers le thérapeute approprié. Les traitements étiopathiques ne remplacent ni les médicaments, ni la chirurgie lorsqu'ils sont nécessaires. Je ne vais jamais à l'encontre d'un traitement médical.*

**- Pour qui et pour quels symptômes s'adresse cette thérapie ?**

*- À tout le monde. Du nourrisson au sénior, de la femme enceinte au sportif... L'étiopathie soigne efficacement et sans médicaments de nombreuses pathologies affectant notre vie quotidienne : divers troubles articulaires ou digestifs, circulatoires, respiratoires, gynécologiques et pédiatriques et les troubles généraux comme les céphalées, etc. L'étiopathie est encore peu connue dans le secteur, il faut donc se faire une place. Je me dois d'être efficace pour être recommandé. Le bouche à oreille reste notre meilleur moyen de communication.*

**06 01 84 57 82**

3 rue du cimetière, 39270 Orgelet  
[www.etiopathes.com/orgelet/lou.guerin](http://www.etiopathes.com/orgelet/lou.guerin)

# REFLEXOLOGUE

Camille Soiroit vous reçoit dans son cabinet de réflexologie, massage, hypnose où bien-être et respect sont les maîtres mots

Originaire de la Haute-Savoie, Camille Soiroit est arrivée dans le Jura en 2016 avec sa famille et s'est rapidement installée à côté d'Orgelet. Assistante sociale de formation, la jeune femme a exercé durant quinze ans dans différents départements, travaillant avec un public varié (des enfants aux personnes âgées ou encore en situation de handicap).

Initiée au magnétisme dans sa jeunesse, elle pratiquait ponctuellement dans un cadre amical ou familial. Puis, au fur et à mesure des années, l'envie d'apprendre l'hypnose s'est faite ressentir. Elle s'est formée à cette pratique à l'ARCHE, une école fondée à Paris.

«Avec toutes ces expériences et méthodes, il me paraissait fondamental que je puisse les exercer dans un cadre professionnel. En disponibilité de mon poste depuis fin 2021, je me suis installée à mon compte en 2022 à la suite d'une autre formation en massothérapie et réflexologie plantaire » argumente Camille.

Elle est animée par le contact humain et le souhait de pouvoir travailler différemment en apportant du bien-être aux gens grâce à des différents outils complémentaires les uns des autres et en s'adaptant au vécu de chacun.



Le cabinet : 10 place du bourg de Merlia à Orgelet  
Rendez-vous au : 06 10 97 56 27

# Ça s'est passé cet été



Marchés nocturnes



Concours d'élégance de chevaux comtois



Boutique éphémère estivale



Festival du Bouche à Oreilles



Championnat du monde de velocouches



Trail volodalen



Soirée années 80



Cyclosportive La vache qui rit



Accueil de Laurent Jalabert en Mairie



Randonnée pédestre



Fête de la musique



Orgelet Cité en fête



Orgelet cité en fête



Orgelet cité en fête



Saison baroque du Jura



Initiation billard français



Visites guidées estivales



Tour du lac VTT



Concours de pétanque



Foulées de Cadet Roussel



Concert d'orgue



Tournoi beach volley

# LA CAVE DE VOUGLANS

## La Cave de Vouglans a inauguré ses nouveaux locaux



Plus de trois-cent-cinquante personnes étaient conviées le jeudi 10 novembre par Bertrand Gallet, gérant de la Cave de Vouglans, pour l'inauguration de ses nouveaux locaux.

Parmi l'assemblée, de nombreux élus du territoire dont le maire d'Orgelet, ses adjoints, la députée, le président et vice-présidents de Terre d'Émeraude Communauté, commerçants, familles, amis.

Une émotion particulière tenaillait la voix de Jean-Yves Buchot, ancien gérant de l'entreprise Buchot lorsqu'il a souligné dans son discours historique le courage et la prise de risque de son neveu qui, malgré le contexte actuel, à force de persévérance et de travail, a pu réaliser cet investissement : « qui sera la vitrine et le fer de lance de la maison « Buchot » et de toute son équipe ».

Le gérant, Bertrand Gallet concluait par une bien jolie pensée envers son papa disparu trop tôt ajoutant : « Je tiens à tous vous remercier pour votre présence. Plus encore les propriétaires des terrains vendus, sans qui ce projet n'aurait pas pu avoir lieu dès le départ. L'aventure fut longue, deux ans et demi de négociations, soutenu par les élus du territoire. Ce bâtiment a été aussi une aventure humaine notamment avec le personnel. Pour tout cela, je souhaite vous dire à tous un grand merci ».

### Historique :

#### des vins Buchot à la Cave de Vouglans

**1977** : Achat d'un commerce de vin à Mme Theuriau à Arinthod.

**1978** : Achat d'un commerce de vin à M. Janier à Arinthod.

**1985** : Inauguration de l'entrepôt à Chemilla et

1<sup>ère</sup> foire aux vins qui a 37 ans cette année et qui attire toujours des centaines de clients du fait d'une convivialité exceptionnelle.

**1987** : Achat du commerce de vin et aliments de bétail à M. et Mme Bérodière à Augisey.

**2003** : Ouverture d'un dépôt à Lilliat dans l'Ain. Reprise d'une partie de la clientèle « Rémi » à Thoiria.

**2013** : reprise du fonds de commerce par Bertrand Gallet à Jean-Yves Buchot (grossiste en boissons, axé dans l'événementiel, la livraison particuliers et restaurateurs).

**2017** : création de la Cave de Vouglans à Orgelet, en collaboration avec la Cave Julien, axé également sur le même type d'activités. Les locaux d'Orgelet devenant trop petits, décision de construire.

**2022** : Inauguration nouveaux locaux de la Cave de Vouglans avenue de Franche-Comté toujours à Orgelet.

### Plus de renseignements :

**Cave de Vouglans :**  
Route de Franche-Comté 39270 Orgelet  
03 84 47 78 55  
ou [sas.lacavedevouglans39@outlook.fr](mailto:sas.lacavedevouglans39@outlook.fr)

### QQ chiffres :

**750 m<sup>2</sup>** répartis entre le magasin et le bureau pour 170m<sup>2</sup> environ, le reste pour le stockage.

**1000 références** réparties entre les vins fins, les bières, spiritueux, rhums, whiskys et épicerie fine.

### Produits :

**Partenaires locaux** dès que possible et de toute la France.

# BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE REVIENT

Le collectif des artisan-e-s de la Petite Montagne rouvre sa boutique éphémère jusqu'au 14 janvier

Le collectif des artisan-e-s de la Petite Montagne revient s'installer sur Orgelet durant la période des fêtes de fin d'année. La boutique éphémère a ouvert ses portes le jeudi 3 novembre et ce, jusqu'au 14 janvier 2023. Les jours d'ouverture sont les mercredis et jeudis de 14h à 19h ainsi que les vendredis et samedis de 10h à 19h. Forte de son succès durant l'été, la quinzaine d'artisan-e-s a décidé de venir présenter des produits artisanaux locaux avec bien entendu

des nouveautés et une ambiance conviviale à laquelle ils sont attachés.

En avant-goût des fêtes, la boutique a organisé le vendredi 2 décembre un petit marché avec des concerts présentés par Lucie Périer and her big (hus)band et le duo Kémosabé, entre musique irlandaise et peps. Pour réchauffer ce petit monde, un feu avec des bûches finlandaises donnait encore plus un air féérique de Noël à l'ensemble.



Repère : La Boutique des Artisan-e-s de la Petite Montagne : 3 place de l'église, Orgelet  
Ouverture du mercredi au samedi- Retrouvez leurs actualités sur Facebook et Instagram

# ORGELET MÉCA

## Retour sur l'installation de Ludovic Seurre dans le garage anciennement Monfrini.

***Très jeune déjà, à l'âge de 11 ans, il réparait des mobylettes et portait un vif intérêt à la mécanique, une passion naissante.***

Ayant débuté son parcours dans un garage de Perrigny dans lequel il a été employé pendant cinq ans, il a acquis au fil des années beaucoup d'expérience qui lui ont servi plus tard en concession auto, durant 17 ans! Travaillant également dans la vente de pièces détachées auto, il était très motivé pour reprendre un garage à Orgelet, étant originaire de Présilly et ayant passé toute sa jeunesse dans le secteur. Il

lui arrivait souvent enfant d'accompagner son père dans ce garage qui était tenu à l'époque par M. Bernard. Sa sœur a même travaillé dans ce garage durant 10 ans.

***Ce qu'il fait : réparation toutes marques, entretien périodique, pose de pneus, grosses interventions type embrayage, distribution....***

***Son plus : habilité à travailler sur les véhicules électriques, il a en projet de développer l'entretien et la réparation de véhicules hybrides et électriques.***



### PLUS DE RENSEIGNEMENTS

**Orgelet Méca :**  
**4 avenue Lacuzon**  
**39270 Orgelet**  
**03 84 25 98 25**

### HORAIRE :

**Lundi : 13h30/18h ;**  
**Mardi au Vendredi :**  
**8/12h ; 13h30/18h.**  
**Samedi : 8/12h.**



# POLICE INTERCOMMUNALE

## Une Police Intercommunale, pour la sérénité de tous

La Communauté de Communes, Terre d'Émeraude Communauté a créé au 1er janvier 2022 une police intercommunale.

Comptant deux policiers à sa création (MM. Stéphane LOUVET et Mehdi CROLET), elle s'est enrichie en cours d'année d'un troisième agent (M. Xavier PERCIOT).

Ces agents interviennent dans les communes où le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la mise en place de cette police intercommunale, ce qui est le cas pour notre commune.

Les policiers interviennent à la demande du Maire en accord avec le vice-président de la Communauté de Communes en charge de la cohésion du territoire et de la Police Intercommunale.

Ils sont en contact permanent avec la population, les commerçants et participent à la vie du territoire. Leur relation avec le public est fondée sur l'écoute et le dialogue.

### Voici quelques-unes de leurs missions :

- Sécurisation des périmètres scolaires
- Surveillance générale
- Police de l'hygiène et de la salubrité publique
- Conflits de voisinage
- Missions de police de la route (circulation et stationnements des véhicules sur la voie publique ...)
- Police de l'urbanisme
- Police du bruit
- Police de l'environnement.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, les agents de la police intercommunale ont effectué 55 interventions sur la commune d'Orgelet dont 8 ont donné lieu à une contravention.

### • 55 INTERVENTIONS :

- 2 concernant la Salubrité Publique (Dépôts d'immondices).
- 13 concernant le Stationnement.
- 6 concernant l'Urbanisme.
- 7 concernant des Conseils Techniques pour la Mairie.
- 2 concernant des Différends de voisinage.
- 9 concernant des Nuisances diverses (accidents, secours, etc...).
- 3 concernant des Divagations d'animaux.
- 9 concernant la Sécurisation des écoles.
- 2 concernant des Manifestations.
- 2 concernant des Troubles à l'ordre public.



M. Stéphane LOUVET



M. Mehdi CROLET



M. Xavier PERCIOT

# HOMMAGE SAPEURS POMPIERS

Plein phare sur nos soldats du feu  
qui donnent de leur temps parfois au péril de leur vie



Durant cet été, la trentaine de sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours d'Orgelet, s'est activée jour et nuit à lutter contre les feux de forêt du 9 au 21 août. A cet effet, nous avons tenu à leur rendre hommage pour le dévouement sans compter

## Rencontre avec la trentaine de sapeurs-pompiers engagés sur les feux durant l'été 2022.

### **-Comment avez-vous vécu ces opérations ?**

*-Rien n'était facile. La capacité physique et mentale avec des opérations de longue durée sur plusieurs jours. Le volontariat aussi. On a un travail à côté et pendant des périodes comme celles que nous avons vécues, ce n'était pas*

*facile d'allier les deux, qui plus est, en pleine période de congés. Tout d'abord, l'énorme cohésion qui s'est créée entre nous, les liens. Cela nous a permis de nous recentrer. Il a fallu beaucoup de cohésion, de solidarité pour assurer la disponibilité, la logistique au centre (lavage des tenues), accueil des autres centres et moyens extérieurs. C'était l'été et en effet le personnel était soit en congés, soit au travail la journée et la nuit sur les feux. Personne ne s'est posé de question, il fallait y aller. Chacun a tout donné et s'est organisé pour donner le meilleur de lui-même. Bien des arrangements aussi sur le plan familial, gardes d'enfants et sur le plan professionnel avec les employeurs.*

*Ce fut éprouvant pour les corps mais riche sur le plan humain.*



**-Que préconisez-vous à la population pour lutter contre de tels feux et éviter leurs propagations ?**

*-Ce que nous pourrions conseiller, c'est d'entretenir avant tout les extérieurs des maisons. Éviter bien entendu les barbecues sans points d'eau à côté et pendant les périodes de canicule, les interdire. Rester vigilants partout, chez soi mais aussi à l'extérieur et une vigilance accrue le long des routes. C'est une question de bon sens et de civisme. Pour finir, nous remercions l'ensemble de la population et des commerçants pour leur bienveillance et les nombreux dons qui nous ont fait chaud au cœur.*

**Les interventions de l'année ont porté sur :**

- 33 accidents de la route
- 67 incendies
- 3 opérations diverses
- 3 risques technologiques et naturels
- 326 secours à personnes

Soit au total 432 interventions au 4 décembre 2022 et 136 pour le médecin sapeur-pompier, le colonel Annabelle Carron.

**Les effectifs :**

- 15 hommes
- 13 femmes
- + 2 nouvelles recrues en cours d'engagement

**Les interventions marquantes**

- pour le MSP (Médecin Sapeur-Pompier), le drame de Chalain.
- Feux de forêt de Cernon et de Montlainsia
- AVP (Accident sur Voie Publique) de deux-roues avec gibier (décédé)

Les feux de forêt ont duré du 9 au 21 août avec pour Vesces/Cernon 700 hectares détruits et l'engagement de 1259 sapeurs-pompiers provenant de 47 centres.



Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus pour devenir sapeur-pompier volontaire ou pour les plus jeunes, intégrer la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers :

**Lieutenant BECOULET LOMBARD Nathalie :**  
 cheffe de centre  
 dont la prise de commandement s'est effectuée à la caserne le vendredi 12 décembre dernier en présence de très nombreuses personnalités.

**06 81 21 13 51**

# Pierre-François Xavier BOUCHARD

## 2022, année Bouchard : une année riche en événements

À l'occasion du bicentenaire de la mort de Pierre-François Xavier BOUCHARD (1822-2022), la commune d'ORGELET a décidé de mettre à l'honneur cet enfant du pays. Tout au long de l'année 2022, de nombreuses animations ont été proposées par le comité de pilotage. Elles avaient toutes pour objectif de mieux faire connaissance avec l'homme qui, par intuition et amour des sciences, a découvert la Pierre de Rosette.

Dès le mois de mai, trois conférences animées par M. Ahmed YOUSSEF, écrivain, journaliste et membre de l'Institut d'Égypte au Caire, ont permis à l'ensemble des collégiens et à la population de mieux faire connaître notre concitoyen, décédé il y a deux cents ans. À noter qu'à cette occasion l'association « Ombre et Lumière » s'est illustrée en proposant une exposition d'une douzaine de tableaux autour du thème de l'Égypte et de la Pierre de Rosette.

Le jeu-concours, proposé tout au long du printemps, a contribué à exacerber la curiosité de certains qui furent alors obligés de puiser dans une abondante documentation pour répondre finalement à l'ensemble des questions. Un grand bravo à tous les participants.

À l'automne, c'est la conférence présentée par M. François BONNEVILLE, Président de l'ASPHOR, qui a permis de compléter, sous un autre angle, le fabuleux destin de cet orgelétain dont la découverte a permis ensuite à CHAMPOLLION de percer le mystère des hiéroglyphes en 1822.

En cette fin d'année, pour les plus gourmands, ce sont deux gâteaux, l'un intitulé « Pierre de Rosette », créé par le pâtissier COTTIN et « les pyramides de BOUCHARD » du pâtissier RACINE, qui viennent réjouir nos papilles.

## L'hommage à BOUCHARD se poursuit en 2023

*Le comité de pilotage, de même que la municipalité, souhaitent poursuivre cette aventure et pérenniser des actions ces prochaines années afin que BOUCHARD ne retombe pas dans l'anonymat.*

**Ainsi, le 13 janvier 2023,  
le cinéma égyptien sera à l'honneur  
avec trois films à l'affiche :**

- 14 h : séance scolaire (CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>) :  
La reine soleil réalisé par Philippe Leclerc,
- 18 h : Adieu Bonaparte,  
film de Youssef Chahine,
- 21 h : Les lignes de Wellington,  
film de Valeria Sarmiento.

L'aventure Bouchard sera déclinée de multiples façons. Tout d'abord, c'est une bande dessinée réalisée par le dessinateur Jean-Marie WOEHREL qui retracera le parcours de notre concitoyen. Elle sera éditée avec un cahier pédagogique, conçu par Pierre AVINIERE, professeur au collège d'ORGELET. En effet, la civilisation égyptienne est au programme des élèves de 6<sup>ème</sup>. Cet ouvrage sera un support pédagogique à la fois instructif et divertissant pour les enseignants (pages suivantes : deux planches de cette BD).

Indiscutablement, une dynamique s'est créée autour de notre illustre inconnu sorti enfin de son impasse. Si le destin de BOUCHARD a (trop) longtemps été ignoré par nos concitoyens, il dépasse maintenant le cadre de notre cité. Son nom résonne d'AUXERRE (Yonne) à RASHID ou ROSETTE (Égypte), de FIGEAC (Lot) à PARIS. Des dynamiques et des synergies se mettent en place entre les cités, autorisant des projets encore plus ambitieux.



Pierre-François-Xavier Bouchard naît à Orgelet, en Franche-Comté, le 29 avril 1771. Son père, successivement maître-menuisier puis négociant, devient son instituteur.



Pierre, tu as à présent un bon niveau d'instruction...

... je peux donc entrer au Collège ?

Un jour, dans les années suivantes...

... L'Égypte des pharaons fut une grande civilisation, qui construisit de fiers monuments...



... dont la Grande Pyramide, une des merveilles de l'Antiquité...



... Leur écriture était des idéogrammes : les hiéroglyphes...

Dis donc, Pierre, ce cours avait l'air de bien t'intéresser !



En effet ! Te rends-tu compte que celui qui déchiffra ces mystérieux hiéroglyphes révéla des pans entiers de l'histoire de l'Égypte antique.

Nous en saurons alors autant sur la vie de chaque pharaon...

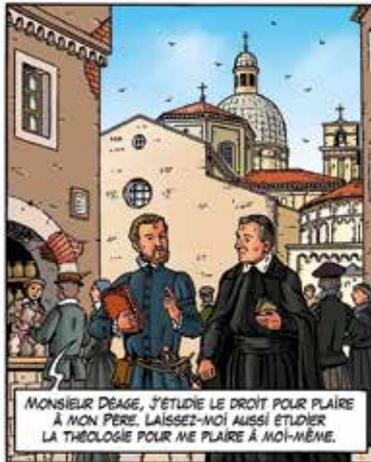


Mouais !

... que sur celles d'Alexandre le Grand et de Jules César.



C'est bien beau tout cela, mais il faut que je vous quitte. Faut de crocodiles du Nil, j'ai les vaches de mon père à nourrir.



# EXPO

## OMBRE ET LUMIÈRE

Le club d'art plastique « Ombre et Lumière » a terminé sa saison par deux expositions : l'une dans le hall de la mairie et l'autre au Point I



La première exposition, dénommée « les coins insolites de la cité » était visible durant tout cet été dans le hall de la mairie aux horaires d'ouverture. La municipalité a souhaité les soutenir en subventionnant l'achat de matériel (toiles ou peintures).

Les treize adhérentes ont réalisé une vingtaine de toiles : acrylique, huile, aquarelle, pastel.

L'exposition a permis de redécouvrir le riche

patrimoine de notre cité : église, escaliers, portes cachées des jardins du mont Orgier, divers paysages...

La seconde intitulée « Autour de Pierre Bouchard, découvreur de la Pierre de Rosette » a été exposée au Point I et présente un des enfants célèbres du pays.

Enfin, l'exposition a orné également les murs de la médiathèque.

# PETITES MAINS

## Une association pleine de pepes pour embellir la ville

Les Petites Mains est une association composée d'une équipe de 12 filles toutes plus motivées les unes que les autres et pleines d'idées. Elles confectionnent des objets de décoration notamment urbains principalement avec de la récupération (bois, laine...). Ainsi, pour les fêtes de fin d'année, la Grenette et la mairie sont parées de personnages en bois vêtus de bonnets

et écharpes, de sapins et bonhommes de neige. Et pour le repas des aînés, chaque convive aura un cadeau confectionné par les petites mains.

Alors, lorsque vous verrez ces décorations installées, approchez-vous un peu plus pour en admirer la réalisation et l'excellent travail de ces petites mains, de vraies petites fées ! travail.



Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus sur l'association :  
[lespetitesmains.orgelet@gmail.com](mailto:lespetitesmains.orgelet@gmail.com) - Tél. : 06 38 44 29 62

# PANNEAU ET TOTEM

## De nouveaux outils de communication pour vous informer encore plus vite et tout le temps

Cet été fut très riche en animations et également en actions de la part de la municipalité. Depuis quelques temps déjà, la commission communication portait réflexion sur le changement du panneau lumineux au rond-point pour un panneau moins énergivore, en couleur et à leds, ce qui permet un affichage plus ludique et surtout interactif.

En plus du panneau, un totem à écran tactile accessible aux personnes à mobilité réduite a été installé à proximité de la porte d'entrée de la mairie. Il permet d'accéder à tous les documents d'affichage public. Là aussi, pour des soucis d'économie de papier et d'encre, cette solution répondait aux attentes d'une municipalité éco-responsable.

Ces deux équipements ont bénéficié d'une aide conséquente de l'Etat.

Financé par



**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Rappel des coordonnées  
de notre service communication :**  
[communication@orgelet.com](mailto:communication@orgelet.com)

# PNEUS NEIGE

## Obligation d'équipements hivernaux

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses.

Les équipements spéciaux en période hivernale sur les véhicules sont obligatoires sur la période du 01 novembre au 31 mars.

le décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 instaure, à compter du 1er novembre 2021, l'obligation d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de disposer d'équipements amovibles (chaînes ou chaussettes) dans le véhicule.

Les préfets des départements situés dans des massifs montagneux (dont le massif du Jura) ont établi la liste des communes où un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Notre cité fait partie de cette liste.

### Pourquoi cette nouvelle réglementation ?

L'objectif de cette nouvelle réglementation est de renforcer la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées.

Il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage en région montagneuse, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation.

Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés par cette évolution réglementaire : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds.

De nouveaux panneaux de signalisation informeront de l'entrée dans une zone à équipement obligatoire. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles – chaînes ou chaussettes à neige sont conservés à bord du véhicule.

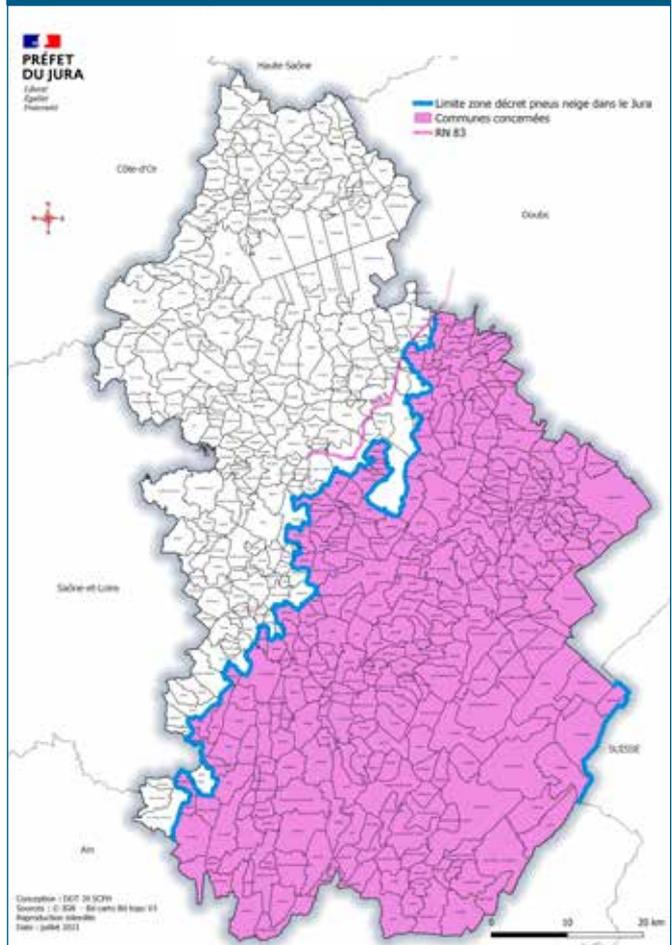
### Chaînes et pneus hiver

Il faudra au choix, **ou détenir** des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes et chaussettes), **ou équiper** son véhicule de pneus hiver. (M+S)



## Équipements des véhicules en période hivernale

### Zones d'obligation retenues dans le JURA par l'arrêté



# RECENSEMENT

## Votre commune organise cette année le recensement

Cette année, la commune d'Orgelet réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 2 janvier au 3 mars 2023.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté

par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.



The poster features the French Republic logo (République Française) with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité' in the top left. In the top right is the Insee logo with the text 'en partenariat avec votre commune'. The central graphic includes a house icon with a person silhouette, followed by the text 'Recensement de la population 2023'. Below this is the slogan 'Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !' and the phrase 'Encore plus simple par internet'. A search bar contains the URL 'le-recensement-et-moi.fr'. The bottom half of the poster is a colorful illustration of a town with various buildings, a school, a person on a bicycle, and people walking. At the bottom, it states 'Le recensement démarre le 19 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.' and a small vertical text on the right edge reads 'n° imprimé : 195 - PARTIES PÉRIANANTES'.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici fin février 2023 ?

Contactez la commune :  
03 84 35 54 54  
ou [accueil@orgelet.com](mailto:accueil@orgelet.com)

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

*Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :*

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :  
Mairie d'Orgelet :  
03 84 35 54 54  
ou [accueil@orgelet.com](mailto:accueil@orgelet.com)

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

**Recensement de la population 2023**

**Pourquoi me pose-t-on des questions sur...**

- ... mon logement ?**  
Année de construction, surface, etc. connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**  
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'**évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**  
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**  
Modes de transport, scolarisation, de vos enfants, etc. connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**  
Nom, prénom, etc. vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

**Recensement de la population 2023**

**Où suis-je recensé ?**

- Vous êtes recensé dans votre résidence principale :** le logement que vous occupez quotidiennement.
- Et si je ne suis pas chez moi ?** Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.
- Je suis étudiant Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?** Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.
- Je suis étranger** Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.
- Militaire, je vis dans une caserne** Vous êtes recensé dans votre caserne.
- Je vis dans une habitation mobile** Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.
- J'habite dans un logement communautaire** (maison de retraite, internat, cité universitaire...) Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

# ANIMAUX ERRANTS

## un sujet récurrent

## auquel nous portons une réflexion importante

**La loi de protection animale parue en novembre 2021 comporte des dispositions relatives aux chats errants. Quelles sont nos actions en ce domaine ?**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les textes stipulent en effet que : « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »**

L'Article L211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3 impose que :

«Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association « 30 Millions d'Amis » avec qui nous avons établi une convention depuis mars 2021.

**L'association prend en charge la moitié de la stérilisation des chats errants, avec le retour obligatoire du chat dans la rue, relâché après l'opération.**

**Des actions qui s'avèrent délicates car il faut le plus souvent intervenir vite. Nous n'avons pas assez de moyens humains pour aider à la capture, au transport chez le vétérinaire aller et retour.**

Nous avons donc besoin de bonnes volontés, ce qui nous permettra d'articuler au mieux la gestion des populations des chats errants et ainsi davantage de stérilisations de chats avec moins de problèmes sur notre commune.

Nous portons réflexion sur la création d'une commission liée aux animaux errants (chats avec stérilisation, mais aussi d'autres animaux à signaler, chiens, etc.) qui pourrait intégrer des référents volontaires par quartier. Une question bien transversale qui se rapporte à la fois au bien-être-animal et à la santé publique, mais aussi à la protection de la biodiversité.



### Rappel de quelques points sur les lois existantes concernant la divagation :

**Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.**

**Les dispositions du code rural et de la pêche maritime permettent d'affiner les critères de la divagation selon qu'il s'agisse de chiens, chats ou autres animaux domestiques.**

**Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder.**

**La responsabilité des propriétaires d'animaux errants**

**L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.**

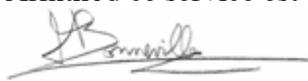
# TRIBUNE POLITIQUE

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du conseil municipal en référence à l'article L2121-27-1 du CGCT

Trop contente de se débarrasser de sa mission de Service Public, La Poste a fermé ses guichets à Orgelet dans la précipitation, sans laisser à la municipalité le temps d'organiser la mise en place de « l'agence postale communale ».

Avec les impôts des Orgelétains, un nouvel agent communal a été recruté en urgence afin d'éviter aux usagers d'être obligé d'aller à Clairvaux pour des opérations postales élémentaires. Mais cet agent exerce sa mission dans des conditions calamiteuses, sur un coin de table installée à la va vite dans le hall de la mairie.

Par ailleurs, il est inadmissible que cette agence soit « communale » alors qu'à Arinthod ce service est assuré par l'intercommunalité.



François Bonneville

## LISTE MAJORITAIRE

Depuis de longs mois, nous passons de crise en crise. Au sortir de la période des mesures sanitaires, nous pensions pouvoir reprendre une vie plus « normale ».

Mais l'été chaud et sec a vu se multiplier les incendies, y compris sur notre territoire, et conduit à des mesures de restriction de l'usage de l'eau.

À cela vient s'ajouter la guerre en Ukraine qui entraîne entre autres une inflation forte des prix de l'énergie affectant aussi bien les entreprises, que les collectivités territoriales et les particuliers.

Les factures énergétiques seront inévitablement

très lourdes pour le budget de notre collectivité. Il nous faut économiser l'énergie, changer nos pratiques au quotidien afin de réduire l'impact de la hausse des prix énergétiques.

Si des mesures d'économies d'énergies ont été mises en place par la municipalité, les utilisateurs des équipements publics ont également leur rôle important à jouer dans cette chasse au gaspi.

Malgré ces contraintes imposées et inédites, nous mettons tout en œuvre pour maintenir un service public de qualité au plus près de vos besoins et de vos attentes, en maîtrisant le budget tout en respectant notre engagement de ne pas augmenter les impôts au cours de notre mandat.

Jean-Paul Duthion, Stéphane Pierrel, Marilyne Panisset, Patrick Chatot, Nathalie Coron,  
Yves Lanis, Michel Ligier, Rachel Bertschy, Alain Bride, Sébastien Gronowski,  
Justine Maron, Pauline Ponsot, Catherine Remack, Laetitia Roussel, Claude Salvi.

# PLANNING DES ANIMATIONS

DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
<b>JANVIER</b>			
8 janvier	Repas des aînés	La Grenette	Municipalité
11 janvier	Vœux du Maire	La Grenette	Municipalité
<b>FÉVRIER</b>			
24 février	Concert musique	La Grenette	MAPO
<b>MARS</b>			
3 mars	Don du sang	La Grenette	Donneurs de sang
4 mars	Chorale	La Grenette	Foyer Rural
18 mars	Concert de printemps	La Grenette	MAPO
25 mars	Bourse aux vélos	Salle polyvalente	VTT Orgelet
<b>MAI</b>			
5 mai	Don du sang	La Grenette	Donneurs de sang
13 mai	Chorale	La Grenette	MAPO
<b>JUIN</b>			
4 juin	Randonnée pédestre	Salle polyvalente	Orgelet Rando
10 juin	Audition musique	La Grenette	MAPO
17 juin	Tour du lac VTT	Centre sportif Bellecin	VTT Orgelet

*Belle année  
à vous tous !*